

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 753/2002 de la Commission du 29 avril 2002 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 1493/1999 du Conseil en ce qui concerne la désignation, la dénomination, la présentation et la protection de certains produits vitivinicoles

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 118 du 4 mai 2002)

Page 39, à l'annexe III, GRÈCE, première colonne, sous «termes prévus à l'article 28»:

au lieu de: «Τοπικός Οίνος (vins de pays)»

lire: «Τοπικός οίνος (vin de pays)».
